

PARTIE 1 – GENERALITÉS

1.1 CONDITIONS ET EXIGENCES
GÉNÉRALES

- .1 Section 260500 - Électricité – Exigences générales concernant les résultats des travaux

1.2 SECTIONS CONNEXES

- .1 Section 260502 - Matériel électrique de base et méthodes
- .2 Section 260534 - Conduits, fixations et raccords de conduits
- .3 Section 260555 - Installation de câbles dans le conduit

1.3 RÉFÉRENCES

- .1 Association canadienne de normalisation (CSA) / CSA International
 - .1 CSA C22.2 No. 206, Poteaux d'éclairage
- .2 NEMA SH5, KEI - NEMA Standards for Tubular Steel, Aluminum and Prestressed concrete Roadway Lighting Poles.

PARTIE 2 – PRODUITS

2.1 ÉCLAIRAGE ROUTIER

- .1 Trous de main électriques souterrains préfabriqués de 600mm, tel qu'indiqué sur les dessins
- .2 Semelle de béton récupérée, tel qu'indiqué sur les dessins
- .3 Poteau d'aluminium récupéré
- .4 Luminaire récupéré

PARTIE 3 – EXÉCUTION

3.1 GÉNÉRALITÉS

- .1 Installer les trous de main électrique conformément à l'OPSS 602 et comme indiqué
- .2 Installer les mises à terre et les câbles de mise à terre conformément à l'OPSS 609 et comme indiqué
- .3 Installer les fondations pour les poteaux de luminaires conformément à l'OPSS 616 comme indiqué
- .4 Installer les luminaires conformément à l'OPSS 617.

3.2 ÉCLAIRAGE ROUTIER

- .1 Installer les poteaux de manière qu'ils soient droits et d'aplomb, selon les instructions du fabricant et conformément à l'OPSS 615.
- .2 Connecter le luminaire au circuit d'éclairage souterrain dans le trou de main à la base du poteau. Faire la mise à terre comme spécifié dans l'Ontario Hydro Code et dans les documents contractuels.
 - .1 Le Certificat de conformité doit établir que les travaux ont été menés en conformité avec les documents contractuels.

***** FIN DE LA SECTION *****